Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

CLUPPP

Compte rendu de réunion du Conseil Portuaire du 22 Avril 2016 Rédaction G. COURTAY, L. POIROT

Présentation des participants

- le quorum est atteint
- les représentants de l'activité « Plaisance » :
 - Gorges COURTAY
 - ➤ Lucien POIROT
 - > Jean Yves MENGUY (suppléant représentant Philippe LEMOULT)
 - Claude SANTERRE (suppléant représentant Jean RIBY)

Préambule CLUPPP

L. Poirot

- 4 nouveaux élus au Conseil Portuaire depuis le 18 Décembre 2015, censés représenter les 108 membres du CLUPPP
- sommes toujours dans l'incapacité d'informer et de renseigner ces 108 membres
- demande d'une circulaire transmise par le Conseil Départemental annonçant l'ordre du jour, la date du réunion du Conseil Portuaire tout en rappelant les coordonnées des 8 élus
- affichage du compte rendu de l'assemblée élective du 18 Décembre 2015
- affichage des comptes rendus des Conseils portuaires

Agence portuaire

- selon la Cnil impossibilité de nous transmettre les coordonnées des 108 membres
- aux élus de relever les coordonnées des membres présents lors des prochaines réunions du CLUPPP

J. Morin

- le Conseil Départemental ne peut pas se mettre hors la loi au titre de la réglementation Informatique et Liberté

Compte rendu du 10 Novembre 2015

Complément tarifaire

L. Poirot

- combien de navires correspondent au critère de résidence principale du complément tarifaire ?

F. Duloir

- la facture de 360 € a été présentée à 4 navires, 21'ont refusée entraînant l'annulation immédiate de la facture

L. Poirot

- les contrôles de résidence principale n'ont pas été fait
- nécessité de mettre en place des contrats spécifiques aux besoins de chaque plaisancier
- l'AUPPSV est prête à participer à l'élaboration de ces contrats
- on peut regretter de ne pas être plus souvent sollicité

J. Morin

- le rôle du conseil n'est pas de résoudre des problèmes techniques
- prévoir une réunion technique préalable aux conseils portuaire pour résoudre les points de détail et préparer les sujets.

Tarif pour demandeur d'une place sur liste d'attente

F. Noël

- correction:
 - ➤ 'Monsieur GERMAIN demande que l'augmentation soit limitée à 1.5% pour les personnes inscrites sur la liste d'attente'
 - > correction en 'demande que l'augmentation soit limitée à 1.5 fois du tarif résident pour les personnes inscrites sur liste d'attente'

L. Poirot

- la valeur réelle actuelle est 1.75 fois qui est vraiment un tarif peu attractif.

Rapport d'activité 2015 et Budget 2015

Agence Portuaire

- lecture du rapport d'activité 2015
- présentation budget 2015 du Port de St Vaast (la présentation des camemberts intègrent le poste carburant faussant la perception de la participation des plaisanciers au fonctionnement)

Voir présentations Agence portuaire et Auppsv sur le site : http://

Taxe foncière

L. Poirot

- la taxe foncière intègre le port, la marina, le chantier Bernard, la capitainerie
- valeur annoncée, 115000€
- un nouveau mode de calcul a été mis en place par la loi de Décembre 2014 qui tient compte de la configuration du port
- l'Unan a édité un guide pour son calcul
- un premier règlement a été effectué en 2015 sur le tarif 2014
- en attente d'un rôle de régularisation courant 2016
- connaît on la part relative au port ?

F. Noël

- nous n'avons pas le montant de la part relative au port
- le rôle de régularisation est arrivé avec une diminution de 48000€ qui apparaîtra sur le budget 2016
- le montant de la taxe relative au port n'est pas contrôlable

Redevance domaniale

L. Poirot

- selon le document fourni sont cités le chantier naval, la Marina, le manège, les marchands pour un montant de 65 671€
- l'utilisation de la zone technique est elle gratuite ?
- pas de participation de la municipalité?
- pas de participation des forains ?

F. Noël

- redevance Cotentin Nautic 2 200€/an
- redevance la Marina 3 915€/mois
- redevance chantier, 1 235€/mois
- redevance manège, Bosec, 1 680€/an

L. Poirot

- redevance forains bien trop faible par rapport à la consommation eau et électricité durant la semaine

- il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de participation de la municipalité compte tenu de la consommation des installations pendant les 'Traversées de Tatihou'
- le port est quand même une belle vitrine pour la municipalité et ses commerçants

J. Lepetit

- exprime les difficultés financières que rencontrent la municipalité compte tenu de la baisse des dotations gouvernementales
- il faut trouver des accords de réciprocité

L. Poirot

- le conseil départemental a mis en place des partenariats pour les 'Traversées de Tatihou'
- une convention a été élaborée avec la ville de St Vaast pour un montant de 10000€
- il faut espérer qu'une partie sera reversée à la Spl pour couvrir les frais supportés pour cette manifestation

J. Lepetit

- cette convention est en cours de validation

Dotations

G. Courtay

- le bilan fait apparaître un amortissement en exploitation de 105 000€ bien supérieur à celui de 2014 qui était de 17 000€
- quel est le montant de la provision globale ?

F. Noël

- compte tenu des travaux envisagés il était nécessaire de faire bien plus, et les comptes 2015 l'ont permis.
- le montant global des provisions est de 411 000€
- il couvrira en grande partie le montant du dévasement

L. Poirot

- comment apparaîtra ce retour de dotation ?

F. Noel

- une ligne sur retour d'amortissement apparaîtra sur une ligne comptable du budget recette de 2016

Droit de port Tatihou

G. Courtay

- le montant des droits de port pour les passages vers Tatihou parait peu élevé
- comment est effectué le calcul ?

Agence portuaire

- c'est un barème qui est établi par la règlementation des ports, il n'est pas possible d'agir sur ce poste.
- les droits de passage sont perçus par la douane qui les reverse à la SPL.

F. Duloir

- il est de 0.22€ par passager

Travaux 2016

L. Poirot

- comment vont être financés les travaux ?
- y aura t'il une participation du Conseil Départemental?

F. Noel

- financement des travaux uniquement par la SPL avec un prêt de 1700000€ sur 15 ans au taux de 1.72%
- ce prêt est contractualisé avec le CA dans des conditions intéressantes.
- prêt qui intègre les pontons de St Vaast et Portbail

G. Courtay

- où en est on pour le dévasement ?

F. Noël

- le dernier dévasement a eu lieu en 2001
- un terrain agricole pour le dépôt des vases a été trouvé
- Le dossier de demande d'arrêté préfectoral a été déposé en espérant un feu vert pour pouvoir lancer l'appel d'offres
- retour prévu fin Mai
- le dossier à fournir est complexe et la procédure longue
- consultation pour réalisation après autorisation préfectorale
- début probable du dévasement fin 2016 qui sera suivi de la mise en place du 1^{er} ponton
- les travaux de rejointoiement des quais sont terminés et ont nécessité 4 km de joint
- la cale devant la Capitainerie pour le bateau de Tatihou est bien dégradée; il va certainement falloir la remettre en état

Port Tatihou

L. Poirot

- qui a en charge la gestion du Port de Tatihou?

Agence Portuaire

- c'est l'Agence qui a la charge dans sa totalité du Port de Tatihou, financier et entretien
- pour éviter un Conseil Portuaire spécifique il a été rattaché au Conseil Portuaire de St Vaast mais ne dépend pas de la SPL

Questions

Loi Notre

L. Poirot

- pour la Manche le Conseil Départemental s'est positionné pour le maintien de sa compétence sur les ports départementaux
- y a t'il eu d'autres candidatures ?
- quel est le choix des autres départements ?
- quelle est la position de la région ?

J. Morin

- le dépôt des candidatures devait être fait pour le 31 mars 2016
- pas d'autres demandes pour le département de la Manche
- les départements du Calvados et de Seine maritime se sont également positionnés pour le maintien
- la région Normandie ne s'est pas positionnée
- réunion fin Mai, à Rouen, avec mes homologues des 2 autres départements de la région Normandie
- des positions beaucoup plus diverses en Bretagne entre communautés et départements. La région Bretagne s'est positionnée pour acquérir cette compétence pour l'ensemble des ports

Accompagnement du Département au développement des ports

L. Poirot

- compte tenu du compte rendu de réunion de la commission permanente du Conseil Départemental du 16 Novembre, quel est l'engagement souhaité par le département ?
- faut il s'attendre à la création d'une super Spl

J. Morin

- au niveau du conseil général une orientation stratégique est impulsée pour réhabiliter, développer les activités liées au caractère maritime de la Manche. L'action est coordonnée avec les 2 autres départements de la région (exemple : écoles de voile)

- souhait d'intégrer progressivement d'autres ports dans la SPL, Barneville, Diélette, Granville... Pour l'extension du port de Cherbourg cela paraît plus compliqué avec la structure actuelle (CUC/Cherbourg en cotentin)
- participation financière du département aux travaux d'extension de Granville, Barneville, Cherbourg
- participation financière de la région au Syndicat Mixte PNA (Ports Normands Associés) qui devrait intégrer le port de Dieppe (Actuellement Ouistreham/Cherbourg)

Fonctionnement général sur le port

L. Poirot

- on vient de voir les agents du port effectuer des travaux d'entretien et de désherbage
- ils ont certainement bien d'autres actions à faire
- pour quelle raison ce n'est plus les cantonniers de la municipalité qui réalisent cette opération ?

J. Lepetit

- les difficultés financières de la municipalité ne permettent plus de disposer de l'emploi du temps de ces employés aussi facilement

F. Noel

- on ne peut pas laisser les routes et les trottoirs en l'état et à défaut de participation de la municipalité, la SPL utilise ses propres agents

G. Courtay

- fait remarquer qu'un nombre de visiteurs, trouvant la capitainerie fermée, ne règle pas leur passage

L. Poirot

- à quelle date s'effectuera l'ouverture de la capitainerie l'après midi ?

F. Noel

- compte tenu du faible passage et de la météo, il est plus coûteux d'avoir un agent de permanence
- certains visiteurs font l'effort de laisser leurs coordonnées et la régularisation s'effectue alors par Internet
- pas de date précise pour cette ouverture de l'après midi, dépendra surtout de la météo des jours à venir

Ecole de Voile

L. Poirot

- s'étonne qu'il n'y ait toujours rien de fait pour l'école de voile
- le dernier conseil municipal semble se désengager de ce problème en demandant sa prise en charge par la SPL
- compte tenu des engagements financiers du département, par ailleurs, pourquoi ne pas être pris en charge par le département

J. Lepetit

réfute cette affirmation en précisant qu'une ligne budgétaire a été ouverte pour la réalisation d'une étude de faisabilité

Evolution des budgets des ports de la SPL

G. Courtay

sur quelles bases sont faites les prévisions de recette 2016/2018 ? (notamment quand les chiffres montrent une stagnation de l'activité)

F. Noël

- le document transmis était le budget prévisionnel réalisé dans le cadre de la justification de l'emprunt négocié.
- L'évolution des recettes est basée pour St Vaast sur une hausse des tarifs de +1% par an et pour Port Bail sur + 50% répartie sur 3 ans justifiée par la mise en place de pontons et d'un dévasement à prévoir tous les 7 ans.